

LE SNES : une force et une action au quotidien

Pour la défense individuelle et collective des collègues :

Les élections professionnelles de 2011 ont confirmé le poids du SNES comme syndicat majoritaire en lycée et collège (plus de 58% des voix dans l'académie), ce qui lui assure la majorité des sièges dans les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) compétentes sur la carrière et le mouvement des personnels enseignants. Cela impose au SNES des responsabilités particulières.

C'est pourquoi les élus du SNES agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la Profession et ont toujours le souci d'exiger, en face d'une Administration qui se complait de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité, la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous. Les CAPA sont aussi le lieu où nos élus portent les revendications du SNES en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement, n'hésitant pas à s'opposer à l'Administration, ce qui peut, par blocage de cette dernière, provoquer des conflits importants (notamment lors du mouvement intra ou de la hors-classe).



Les élus du SNES-FSU au Rectorat durant les commissions d'affectation intra 2013.



Reclamation des élus FSU

« Puisque vous semblez pouvoir vous passer de la voix des représentants des parents et des personnels nous resterons muets aujourd'hui. Ce silence vous permettra peut être d'entendre la voix des parents, des élèves et des personnels qui s'exprime devant la Préfecture. Si Monsieur le Recteur ne veut pas continuer à se faire accuser de « vol'heures » de postes, il serait avisé de redonner au plus vite ces moyens d'enseignement au département des Yvelines !

Pour la création de liens permanents avec les collègues et les établissements :

Notre participation aux instances de concertation (Comités techniques par exemple) est un élément essentiel dans la construction de l'action syndicale en lien avec les acteurs sur le terrain : échanges d'informations avec les sections d'établissement et les élus en Conseil d'administration sur la dotation horaire par exemple au moment de la préparation de rentrée.

Ce souci constant d'informer les collègues et le plus objectivement possible (publications, tracts, site, mails aux syndiqués...) sur les sujets d'actualité qui concernent la profession afin de susciter dans celle-ci les débats nécessaires, a pour but d'élaborer des revendications et des actions en prise avec les préoccupations des collègues.

Cette exigence de démocratie est gage d'efficacité syndicale afin de construire l'action la plus large et la plus massive possible. C'est dans ce but que le SNES organise des stages et des réunions aux niveaux départemental et académique (ouverts à tous, syndiqués et non syndiqués) et participe, à la demande des établissements, à des réunions (heures mensuelles d'information syndicale par exemple).



Réunion sur la réforme des lycées à la section académique.



Pour l'ancrage dans la Fonction publique de statut :

Le SNES est particulièrement attaché à l'existence du Statut, qui fonde l'indépendance du fonctionnaire, en fait un serviteur de l'État lui imposant des devoirs mais aussi des droits à travers des garanties collectives et individuelles. Il s'oppose résolument à toutes les tentatives de le dévoyer ou de le réduire à néant par la création d'une Fonction publique d'emploi fondée sur le contrat et qui soumet le recrutement, les services, les missions, les rémunérations au local et au mérite.